

A S S O
C I A T
I O N -

D A
L O

Le « DALO », qu'est-ce que c'est ?

Droit

Au

Logement

Opposable

Le logement fait partie des droits de l'homme

Les droits de l'homme ne se limitent pas aux libertés. Ils comprennent aussi l'accès aux biens essentiels à la vie : alimentation, habillement, soins, éducation... et le logement.

Le logement est un besoin vital car nécessaire :

- à la sécurité,
- à la santé,
- à l'intimité individuelle et familiale,
- et à la vie sociale.

Le droit au logement est reconnu par la Constitution (droit à des moyens convenables d'existence), par la Déclaration universelle des droits de l'homme et par de nombreux textes français et internationaux.

Cependant la reconnaissance officielle d'un droit ne suffit pas à le rendre effectif pour tous.

Opposable : qu'est-ce que c'est ?

La réalité du droit au logement dépend de multiples décisions de la puissance publique :

- réglementation de la construction
- urbanisme et aménagement
- aides à la construction de logements sociaux
- attribution des logements sociaux
- aides personnelles au logement
- action contre l'habitat indigne et pour l'amélioration de l'habitat
- places d'hébergement.

Rendre le droit au logement opposable, c'est fixer une obligation de résultat à l'action publique en donnant au citoyen non logé ou mal logé des **voies de recours**.

Les principes du droit au logement opposable

La loi DALO du 5 mars 2007 :

- désigne **l'État comme garant** du droit au logement
- définit celui-ci comme « droit à un logement **décent et indépendant** »
- ouvre des **voies de recours** aux personnes qui ne sont pas en capacité d'y accéder par leurs propres moyens :
 - recours amiable devant une commission de médiation
 - recours contentieux devant le tribunal administratif.

Peuvent solliciter la garantie de l'État :

- les personnes attendant un logement social depuis un délai anormalement long
- sans condition de délai, les personnes non logées ou mal logées
- les demandeurs d'hébergement ou de logement de transition (recours dit « DAHO »).